

---

d'abord traitées dans le cadre des NCM. Le Canada a fait savoir qu'il souhaite la réforme du système des recours commerciaux des États-Unis qui, selon lui, se fera très probablement à l'occasion des NCM. Quant aux sauvegardes, un programme de travail utile a bien commencé, et les négociateurs se concentrent sur la prévisibilité et la transparence des mesures de sauvegarde et des organismes chargés de les appliquer dans les trois pays.

Les négociateurs chargés du dossier de la propriété intellectuelle et de celui de l'investissement terminent la première étape nécessaire de l'échange d'informations relatives aux lois et règlements en vigueur dans chacun des trois pays. La voie tracée par les NCM demeurera déterminante pour ce qui est du premier dossier. Il est entendu que le groupe de l'investissement couvrira la plupart des questions se rapportant au sujet (y compris celles liées à l'énergie et aux services, exception faite des services financiers).

S'agissant des services financiers, il est convenu d'examiner conjointement les questions afférentes aux règles générales et aux obstacles particuliers aux marchés. Les groupes de négociation ont procédé à une identification préliminaire des obstacles. Par ailleurs, les travaux sur les principes (par ex. : la non-discrimination) sont en cours. Dans les autres groupes travaillant sur les services, les premières discussions relatives aux principes sont achevées et on a commencé à définir les obstacles. Un premier échange de listes d'obstacles doit avoir lieu d'ici au 18 septembre.

Quant au mécanisme de règlement des différends, les travaux, qui ont commencé, comprennent l'examen du fonctionnement de tels mécanismes dans divers accords commerciaux.

Dans la prochaine étape des négociations, on préparera des textes dont l'échange se fera sans doute d'ici à la fin du mois d'octobre. Ce seront des documents tout à fait préliminaires, mais ils devraient aider à focaliser et à coordonner les pourparlers dans chacun des groupes de négociation.

Côté canadien, les chefs des différents groupes de travail sont également en consultation avec les gouvernements provinciaux, le milieu des affaires, des chercheurs et le grand public. Les activités des groupes de travail ont pour cadre le mécanisme déjà bien rodé de consultation entre le gouvernement fédéral et les provinces sur les politiques en matière de commerce extérieur qui, mis sur pied pendant les négociations relatives à l'ALE entre le Canada et les États-Unis, a été maintenu pendant les NCM. Les consultations avec des représentants du milieu des affaires et des syndicats se feront essentiellement par le biais du Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE) et au sein des Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE). Des groupes de travail individuels sont également en relation étroite avec d'autres